

DERNIERE MINUTE

BUDGET 2008 : LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ADOPTÉ (18/10/07)

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2008, les députés ont adopté hier la majoration du crédit d'impôt au titre des intérêts d'emprunts souscrits pour l'achat de la résidence principale. Ainsi, ce crédit d'impôt serait porté à 40 % la première année et reste à 20 % pour les quatre années suivantes, comme le prévoit la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) votée cet été. Il reste cependant une incertitude quant à la date d'application de cette mesure. Christine Lagarde, ministre de l'Économie, a indiqué que la mesure "semble s'appliquer aux opérations intervenues au cours de l'année 2007, puisque l'article premier [du projet de loi de finances] précise que "sous réserve de dispositions contraires, la présente loi s'applique à l'impôt sur le revenu dû au titre de 2007 et des années suivantes", mais a ajouté, en se référant à son communiqué de cet été, que "le crédit d'impôt sera applicable aux opérations pour lesquelles l'acte authentique d'acquisition a été signé à compter du 6 mai 2007 et aux constructions pour lesquelles une déclaration d'ouverture de chantier a été effectuée à compter de cette même date". Le président de la commission des Finances, Didier Migaud, a toutefois fait remarquer que la date d'entrée en vigueur du dispositif n'étant pas inscrite dans le projet de budget, "les dispositions s'appliquent à partir du 1er janvier 2008".

A PLUS FINANCE a changé de dépositaire afin de pouvoir bénéficier d'un meilleur service administratif. En effet, ce n'est plus DEXIA mais BNP Paribas;

Un courrier a été envoyé récemment à vos clients afin de les informer de ce changement.